



AVIS DE COURSE

PAS de DEUX



Yacht Club Pointe-Claire
Lac St. Louis, Québec
Samedi le 30 September, 2023

1. RÈGLES

- 1.1. Cette régate est régie par les Règles telles que définies dans les Règles de course à la Voile 2021-2024.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h00, le jeudi 28 septembre 2023, sur la page d'événement de la Régate Pas de Deux

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel du YCPC se trouve sur le site www.pcyq.qc.ca/fr/2023-tableau-daffichage-officiel/
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course pourra utiliser la radio VHF canal 77 pour toute communication de courtoisie.
- 3.3 [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La course est ouverte à tous les bateaux avec handicap voile blanche ARVSL/SLVYRA valide.
- 4.2 Ceci est un événement voile blanche uniquement.
- 4.3 Il ne doit pas y avoir plus de 2 membres d'équipage actifs à bord de chaque bateau. Des personnes supplémentaires peuvent être transportées en tant que passagers mais ne doivent pas participer aux manoeuvres du bateau sauf en cas d'urgence.
- 4.4 Les bateaux éligibles doivent s'inscrire, avant 17h00 vendredi le 29 septembre, [sur la page d'événement de la Régate Pas de Deux](#)
- 4.5 Cette régate est une course de type poursuite. Le temps de départ pour chaque bateau inscrit sera publié sur la page de l'événement au plus tard à 20h00 le vendredi 29 septembre.
- 4.6 Sur l'eau, un bateau éligible doit s'enregistrer en naviguant avec sa grand-voile hissée tribord amures devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course et héler au comité de course son numéro de voile. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut).

5. PROGRAMME

- 5.1 Une seule course est planifiée.
- 5.2 Le signal d'attention est prévu pour 11h00.

6. AIRE DE COURSE

- 6.1 L'annexe A vous indique l'aire de course et position approximative des marques.
- 6.2 La ligne de part sera à la marque SLVYRA 32.

7. PARCOURS

- 7.1 Il existe deux parcours de course possibles (chacun d'environ 6,5 milles marins) utilisant les marques SLVYRA.
- 7.2 Les instructions de course décriront les deux parcours.
- 7.3 Le parcours à naviguer sera indiqué sur la ligne de départ par le bateau du comité de course.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Le premier bateau franchissant la ligne d'arrivée ayant réussi le parcours sera le vainqueur.
- 8.2 D'autres positions seront attribuées à tous les bateaux dans l'ordre dans lequel ils terminent la course.
- 8.3 Le système utilisé pour le classement se fera selon le nombre de participants. Ainsi le bateau terminant premier se verra attribué un pointage égal au nombre de bateaux ayant pris le départ et complété le parcours. Le deuxième bateau franchissant la ligne d'arrivée en ayant complété le parcours se verra attribué un score

9. PRIX

- 9.1 Les prix seront décernés aux premier, deuxième, et troisième bateau ayant franchi la ligne d'arrivée en ayant complété le parcours.
- 9.2 Le trophée LAC ST-LOUIS PAS DE DEUX sera attribué au yacht club présentant le cumulatif de points le plus élevés en combinant le score de tous les membres de son yacht club ayant complété la course.

10. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- 10.1 Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2021-2024: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manoeuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

11. ASSURANCE

- 11.1 Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1,000,000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent..

ANNEXE –A

HAIRE DE COURSE

